



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SRIAS Ile de France (IDF)

**ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS – Toussaint 2021
OFFRE EDUCATIVE ET FINANCIERE**

1. PRESENTATION DU CGCV

Le CGCV, association de loi 1901 à but non lucratif et d'éducation populaire, sous la référence des ministères de la Transition écologique, de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de la Mer a été créé en 1947 (il prit sa forme associative en 1958). Il est également compétent pour les Administrations de l'Etat et les Fonctions Publiques Territoriale et Hospitalière.

Le CGCV conçoit, réalise et organise exclusivement en interne l'intégralité des séjours de vacances collectives éducatives pour enfants et jeunes - ou accueils collectifs de mineurs (afin d'offrir un contenu éducatif de qualité, de maîtriser le coût du séjour et de garantir la transparence de fonctionnement). Il organise également des sessions de formation BAFA.

Les séjours de vacances du CGCV participent à l'éducation des enfants et des jeunes, forment à l'écocitoyenneté, apprennent « le vivre et faire ensemble » et développent des activités écologiques et solidaires.

2. PERIMETRE DE COMPETENCES DU CGCV

- . **Ministériel** : personnels des Ministères de la Transition écologique, de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de la Mer et de leurs Etablissements Publics Administratifs ou Associés.
- . **Pluri-ministériel** : personnels des Directions Départementales Interministérielles (DDI – DDT – DDTM – DDCS – DDPP – DDCSPP) et Préfectures.
- . **Interministériel** : personnels des Administrations de l'Etat avec ou sans convention avec les SRIAS et agents des Ministères dépourvus en interne d'associations oeuvrant pour les accueils collectifs de mineurs.
- . **Divers** : ex-agents Equipement et Ecologie accueillis ou transférés dans les Collectivités territoriales et Etablissements publics, Fonction Publique Territoriale et Hospitalière, Petits Enfants, Copains/Copines et Cousins/Cousines.

3. OFFRE DE SEJOURS AUX VACANCES DE TOUSSAINT 2021

Conformément à la demande exprimée par la SRIAS Ile de France par mail en date du 11 mars 2021, le CGCV propose **2 destinations afin d'organiser deux séjours en France aux vacances de toussaint 2021 pour les huit départements de la région Ile de France au titre de cette action spécifique.**

Ces séjours font l'objet d'une **déclaration auprès des services du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports (SDJES 92)**, qui en retour leur attribuent un numéro d'agrément. Parallèlement, le CGCV est **titulaire de l'agrément Tourisme**.

Signataire de la charte de déontologie Handicap – Vacances et Loisirs Non Spécialisés, le CGCV accueille des enfants porteurs de handicap ou souffrant de maladies chroniques en séjours intégrés.

La conception des séjours repose sur un partenariat entre la SRIAS Ile de France et le CGCV. Ce dernier agit en qualité de porteur de projets partagés.

A/ Publics et typologie de séjours

. *Jeunes de 13 à 14 ans et 15 à 17 ans* : 24 participants par groupe

Séjours découvertes, sportifs et culturels de 7 jours dans les deux destinations suivantes : **CAP BRUN/TOULON (Var) – ILES DU FRIOUL (Bouches du Rhône)** – 1 groupe de 24 par destination, soit 24 jeunes par destination (destination et nombre au choix de la SRIAS Ile de France).

B/ Dates des séjours Toussaint 2021

. Séjours de 7 jours : du Dimanche 24 au Samedi 30 Octobre 2021 inclus (ce qui facilite la conduite et la reprise de l'enfant par les parents – week-end).

C/Programme indicatif et prévisionnel des deux destinations : voir fiches des séjours jointes en annexe.

D/Choix des propositions de voyage par le CGCV

Les choix de destinations effectués par le CGCV reposent sur les seuls éléments suivants :

- Maintenir l'accessibilité sociale (des vacances pour tous) et la mixité sociale : exclusion des destinations dont le coût global est trop élevé (avions et hébergements)
- Favoriser la découverte de nouveaux territoires, les aspects sportifs, culturels et patrimoniaux
- Proposer des transports les plus directs possibles et les plus courts en terme de durée (néanmoins beaucoup de contraintes imposées aux groupes – voir ci-dessous)

E/Concept des séjours éducatifs du CGCV :

Le projet éducatif du CGCV et le projet pédagogique du séjour doivent véhiculer les principales valeurs suivantes auprès des jeunes : « le vivre et faire ensemble », la laïcité, la solidarité, la fraternité, la tolérance, la citoyenneté, l'éducation, le respect de l'environnement et du développement durable, la mixité et la diversité sociales, l'amitié et l'esprit d'équipe.

Les séjours de vacances collectives du CGCV constituent le 3^{ème} espace éducatif des jeunes, après la famille et l'école (ils s'inscrivent donc dans le cadre de l'éducation globale et complémentaire).

Ce séjour doit être accessible à tous les publics, y compris les enfants porteurs de handicap ou souffrant de maladies chroniques (le CGCV est signataire de la charge de déontologie pour l'accueil de ces types de publics en séjours intégrés).

Ce séjour doit permettre les apports principaux suivants auprès des mineurs : l'autonomie, la socialisation, la responsabilisation, le plaisir, la mobilité au sein des territoires, la découverte de nouvelles activités, l'apprentissage autrement, la vie sociale à travers les rencontres et les échanges avec la population locale, le dépassement, les activités écologiques et solidaires. Pour cette typologie de séjour, les jeunes participeront à la gestion des courses, à la confection des repas et à la vaisselle.

Le CGCV veille également à ne pas proposer d'activités de pure consommation, à inscrire l'alimentation dans un cadre laïc (respect des régimes sans porc, allergiques et sanitaires sur présentation d'un certificat médical, végétariens) et à règlementer l'usage des téléphones portables (santé publique et protection des mineurs).

S'agissant d'un séjour de vacances collectives éducatives, celui-ci s'appuie sur **le projet pédagogique et d'activités de l'accueil conduit par l'équipe d'encadrement**, tenant compte de l'intérêt des jeunes (acteurs de leur séjour), de leur rythme de vie, des événements périodiques locaux, des conditions météorologiques, des règles de sécurité, etc... Le projet pédagogique du séjour doit être en lien avec les projets éducatif et éco-citoyen du CGCV.

C'est pourquoi, **le programme indiqué ci-joint (fiche annexe), se veut avant tout indicatif et prévisionnel (exemples d'activités réalisables). Il ne s'agit aucunement d'un voyage ou d'une sortie scolaire précisant en amont les horaires et jours de visites, excursions, activités, etc...**

F/Santé – Covid-19 – dispositions particulières :

Le CGCV a pour objectif majeur et transversal de **garantir la sécurité et la santé des mineurs en toutes circonstances.**

Au sein de chaque équipe d'encadrement, il y a **un(e) assistant(e) sanitaire et un(e) référent(e) covid bien identifiés** pour la prise en charge des mineurs.

Le CGCV respectera rigoureusement le protocole sanitaire arrêté par le gouvernement pour les accueils collectifs de mineurs.

Dispositions particulières liées à la Covid-19 :

. **Eco-pack et Corona'Secur** : les jeunes seront munis d'une serviette de table en tissu, gourde, gobelet éco-cup, kit couverts, boîte hermétique (type tupperware), masques (tissus ou jetables) et gel hydro-alcoolique.

. **En cas d'annulation de séjour par les autorités de tutelle, d'interdictions ou de restrictions d'accès par les pays hôtes ou de suppressions de transports par les compagnies aériennes, les sommes acquittées par les familles sont intégralement remboursées par virement bancaire sous 40 jours** (garantie annulation offerte par le CGCV).

. **En cas d'annulation de séjours pour les motifs susvisés, la SRIAS Ile de France acquittera au CGCV les dépenses incompressibles suivantes** : frais de gestion de dossier (40 €/dossier enfant), les frais d'annulation d'hébergement et de transports acquittés par le CGCV, non remboursés ou non transformés en avoirs.

. **Réserves non imputables au CGCV** : tests PCR ou vaccin obligatoires afin d'accéder au territoire d'accueil ; horaires des TGV qui peuvent être modifiés par la SNCF en fonction des taux d'occupation des trains ; restrictions diverses inconnues à ce jour.

G/ Voyages :

Il convient de préciser que le CGCV demeure tributaire des politiques de transports de la SNCF et des compagnies aériennes.

Il subit notamment **les principales contraintes suivantes** :

- Accès interdits à certains trains et avions pour les groupes (donc offre réduite)
- Créneaux horaires proposés
- Tarifs
- Délais d'option et frais d'annulation
- Restrictions de circulation liées à la pandémie

. **Voyages par TGV (SNCF)** : compte-tenu de la durée des séjours (7 jours), pour la réduction de notre empreinte carbone (conscience écologique) et pour la sécurité des groupes, il convient de privilégier les transferts en Trains (absolument pas en autocar). Les groupes ne peuvent pas accéder aux trains low-cost. Présence 1 heure 30 avant départ.

Horaires des TGV : pour les motifs déjà explicités ci-dessus (rubrique Sante/Covid-19), les horaires sont communiqués sous réserve des taux d'occupation des trains

| Séjours | Villes | Voyages | Dates et Horaires | Compagnie |
|-----------------|---------------------------|------------------------------------|--|-----------|
| Cap Brun/Toulon | <u>Paris gare de Lyon</u> | Paris/Toulon Toulon/Paris | 24/10 : 10h09/14h12 30/10 : 09h47/13h46 | SNCF |
| Iles du Frioul | <u>Paris gare de Lyon</u> | Paris/Marseille Marseille/Paris | 24/10 : 10h09/13h15 30/10 : 09h00/12h21 | SNCF |

Notre schéma des transports respectera rigoureusement la posture Vigipirate et Alerte attentats : présentation d'une pièce d'identité lors de l'accompagnement et la reprise des mineurs en gares, contrôle des bagages (étiquettes séjours CGCV), limitation des délais de dépose et de récupération des mineurs en gares, accueil des groupes au départ de Paris gare de Lyon par des personnels du CGCV, sensibilisation de l'ensemble des personnels du CGCV à l'application ferme des consignes de sécurité.

H/ Hébergement : Centres de vacances et hôtel.

I/Repas : préparés par les cuisiniers des structures d'accueil (panier-repas au fil des visites pour le déjeuner) et repas chauds pour le dîner (découverte de quelques spécialités locales).

J/Encadrement : 1 Directeur d'accueils collectifs de mineurs (ACM), titulaire du BAFD – 2 Animateurs, diplômés BAFA – 1 Adulte est au minimum titulaire de l'AFPS ou PSC1 afin d'assurer les fonctions d'assistant(e) sanitaire. Ce qui représente un adulte pour l'encadrement de 8 mineurs (la réglementation relative aux ACM impose un adulte pour 12 mineurs).

K/Les principaux + des séjours du CGCV : Aspects éducatifs affirmés – Education à l'Ecologie et à la Solidarité – Conception et organisation exclusivement internes – Valeurs véhiculées (« vivre et faire ensemble », tolérance, solidarité, laïcité, etc...) – Jeunes acteurs de leurs séjours (visites, repas, bagages, actions écologiques et solidaires, etc...) – Encadrement par des personnels diplômés, enfants d'agents (culture fonction publique et communauté de travail) – Transports par TGV – Coût des transports intégré dans le prix des séjours – Rapport qualité/prix – Savoir-faire depuis 74 ans - etc...

L/ Communication avant et pendant le séjour : « Passeport » voyage dématérialisé contenant toutes les informations utiles – Présentation de l'équipe d'encadrement – Mise à disposition du mobile du directeur en cas d'urgence – Envoi de textos (SMS) ou de Mails aux familles dès l'arrivée dans les capitales européennes et durant les séjours (objectif permettant de rassurer les parents) – Animation d'un blog sécurisé (maintenir un lien affectif avec les familles) – Evaluation du séjour et téléchargement de photos.

4. ACCESSIBILITE SOCIALE

Le CGCV a adopté les mesures sociales et solidaires suivantes (aides pour partir) afin de renforcer l'accessibilité à ses prestations et de favoriser le droit au départ en vacances collectives. Elles favorisent les familles disposant des quotients familiaux les plus faibles. Le CGCV proposera des tarifs assis sur la politique des quotients familiaux.

| Type d'Aides | Avantages de la mesure | Observations et Bénéficiaires |
|--|---|---|
| Prestation interministérielle pour séjours d'enfants (PIM) | Subvention qui vient diminuer le coût du séjour | Bénéficiaires SRIAS IDF : subvention à demander au service |
| Réductions Fratries | Réductions accordées pour l'accueil de plusieurs enfants : . 2 ^{ème} enfant : - 20% . 3 ^{ème} enfant : - 35% . 4 ^{ème} enfant et plus : - 50% | La plus forte dégressivité s'applique sur le tarif du séjour du plus jeune enfant |

| | | |
|--|--|--|
| Partis fiscales supplémentaires | Des parts fiscales supplémentaires (demi-parts) sont accordées aux familles monoparentales (ou parent isolé), recomposées et aux familles comptant un porteur de handicap au foyer | - |
| Soutien aux familles recomposées | . Addition des deux revenus fiscaux de référence . Recomposition de la cellule familiale (nombre de parts fiscales) . Enfants considérés comme des fratries (accès aux réductions) | - |
| Accueil d'enfants porteurs de handicap | Prise en charge intégrale des dépenses supplémentaires de l'enfant par le CGCV (encadrement, matériels, transports) | - |
| Paiement échelonné du séjour | Possibilité d'acquitter le séjour en 4 fois sans frais (acompte compris) | Paiement sur les mois de Juillet, Août, Septembre et Octobre |
| Chèques vacances | Possibilité d'acquitter le séjour, y compris à l'étranger, en chèques vacances (CGCV agréé par l'ANCV) | - |
| Bons vacances CAF | Possibilité d'acquitter le séjour en bons vacances CAF (CGCV agréé à VACAF) | - |

5. CONDITIONS TARIFAIRES

Le prix des séjours est le suivant :

- . CAP BRUN/TOULON : 678 €/jeune
- . ILES DU FRIOUL : 698 €/jeune

Le prix comprend :

- . Les frais de gestion de dossier d'un montant de 40 € intégrés au prix du séjour en cas de départ des groupes (conservés si annulation – quel que soit le motif)
- . Les transports encadrés aller/retour en TGV depuis PARIS gare de Lyon pour tous les séjours
- . Les transferts et les déplacements pendant le séjour
- . **Les tarifs des transports sont garantis même s'ils évoluent entre temps !**
- . L'hébergement et la pension complète (quatre repas par jour)
- . Le suivi sanitaire (présence d'une assistante sanitaire et traitement médical)
- . L'encadrement et l'animation permanente
- . La totalité des activités sportives, culturelles, écologiques, solidaires, artistiques et diverses mentionnées dans les séjours
- . Les matériels nécessaires à la pratique des activités
- . Les différentes séances, activités, sorties, visites ou excursions
- . L'assurance assistance/rapatriement sanitaire et taxes diverses

Le CGCV prend en charge les éventuelles variations de surcharges transports.

La Prestation Inter Ministérielle (PIM) pour séjour d'enfant sera remboursée aux agents sur présentation d'une facture établie par le CGCV et sur service fait par leur ministère d'origine.

6. FONCTIONNEMENT – GESTION

Conformément à la demande de la SRIAS Ile de France, le CGCV répondra aux **objectifs opérationnels et logistiques suivants** :

- . Conception et envoi des formulaires d'inscription aux accueils collectifs de mineurs ;
- . Gestion des inscriptions ;
- . Confirmation des inscriptions et envoi des dossiers individuels ;
- . Encaissement des différentes formules de paiement des familles ;
- . Communication du projet pédagogique du séjour et de l'adresse blog ;
- . Etablissement d'un tableau de suivi des inscriptions mentionnant les aspects suivants : date de réception du dossier ; nom, prénom et ministère d'appartenance de l'agent ; nom, prénom, date de naissance, âge et sexe de l'enfant ; famille monoparentale ; QF ; participation famille et SRIAS. Ce tableau sera communiqué à la SRIAS Ile de France pour la sélection des candidats inscrits ;
- . Evaluation des taux de satisfaction des participants ;
- . Bilan du séjour.

Le CGCV assure l'ensemble des prestations administratives (réception et traitement des dossiers, gestion des pièces justificatives pour l'inscription) et techniques de la demande d'inscription à l'établissement du bilan des prestations allouées.

La SRIAS Ile de France s'engage à faire la promotion des séjours de jeunes organisés par le CGCV auprès des agents de l'Etat de son ressort, lors du lancement de la campagne de réservations et d'inscriptions de la saison toussaint 2021.

PIECES ANNEXES

- . Projet éducatif du CGCV
- . Fiche d'identité du CGCV

Fait à La Défense, le 18 Mars 2021

Le Président et Directeur Technique du CGCV

SIGNE

Stéphane SUTEAU